La sécurité routière à Saint-Laurent : les citoyens d'abord !

J'y crois
J'Y VIS

Saint-Laurent
Montréal

Le contexte

Depuis plusieurs années, Saint-Laurent vise à devenir une destination de choix pour les familles. De par ses actions, il compte ainsi de nombreuses jeunes familles sur son territoire, les enfants de 14 ans ou moins représentant même 18 % de sa population.

Reconnaissant le rôle de premier plan que joue l'administration municipale dans la sécurité de ses citoyens, le conseil de Saint-Laurent a adopté le 1er mai 2012 une résolution visant à doter de protections latérales chaque nouveau véhicule lourd admissible de sa flotte.

Saint-Laurent devient ainsi le premier arrondissement montréalais à doter sa flotte de ces dispositifs contribuant à protéger les piétons et les cyclistes contre le risque de glisser sous les côtés de ces véhicules.

Cette résolution s'inscrit dans le cadre de la **Campagne Jessica**, une initiative lancée par la famille de Jessica Holman-Price, une jeune Montréalaise décédée en 2005 à Westmount après avoir été écrasée par les roues d'un camion de déneigement. À sa mémoire, la famille de la jeune fille a lancé cette campagne, dont l'un des objectifs est d'accroître la sécurité routière.

Le projet

Sensible à l'appel de la famille de la jeune Jessica, le conseil de Saint-Laurent a demandé à sa Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de voir à améliorer la sécurité de sa flotte de camions lourds.

À l'instar des municipalités de Westmount et de Dorval, l'arrondissement de Saint-Laurent a choisi en 2010 de faire un essai sur quatre camions plate-forme Isuzu en les dotant de protections latérales conçues selon les normes européennes, dont EUR-LEX 31989L0297. Sous forme de cadres en acier ou en aluminium, elles permettent de couvrir l'espace entre les essieux où se situent des réservoirs et autres équipements. La division a également eu l'idée originale d'installer des coffres sur certains camions pour y meubler l'espace entre les roues, ce qui permet, par la même occasion, de transporter de l'équipement.

Les objectifs

Les 33 véhicules susceptibles d'être équipés d'un dispositif de protection latérale en seront dotés d'ici 2015. Douze véhicules en sont déjà munis, dont plusieurs dédiés aux opérations de déneigement. Nous estimons que l'installation de protection latérale est 50 % moins coûteuse si elle est prévue lors de la conception et installée avant la livraison du véhicule.

L'ajout de protections latérales est inclus dans le budget de Saint-Laurent dédié au remplacement de véhicules. Le coût maximal de 3 000 $ par véhicule pour l'installation d'un dispositif de protections latérales varie selon la dimension du camion et est ainsi moins onéreux pour un camion de taille réduite. De plus, Saint-Laurent inclut maintenant ces spécifications dans les devis d'achat de ses véhicules lourds.

Protections latérales installées

Année	2010	2011	Total
Nombre de véhicules équipés de protections latérales	**8**	**4**	**12**

Protections latérales à venir

Année	2012	2013-15	Total
Nombre prévu de véhicules équipés de protections latérales	**4**	**17**	**21**
Grand total			**33**

Exemple de véhicules à l'arrondissement <u>sans</u> protection latérale.

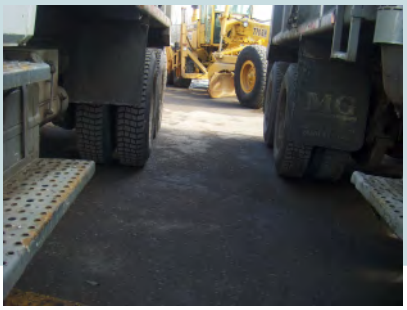

Exemple de véhicules à l'arrondissement <u>avec</u> protection latérale.

Véhicule Isuzu 2712 –
Section Parcs

Protection latérale

Véhicule Isuzu 2715 –
Section Aqueduc

Véhicule Isuzu 2929 –
Section Aqueduc

Protection latérale

Camion de service 2404 –
Section Mécanique

Camion mât-nacelle 4209 –
Section Électricité

Véhicule Freightliner Saleuse 5109-11 – Section Voirie

Bande de protection latérale sur le côté gauche

Bande de protection latérale côté sur le droit

Donner l'exemple : poser des gestes concrets

Par sa participation à la Campagne Jessica, Saint-Laurent vise à donner l'exemple aux autres municipalités et aux différents partenaires privés et publics afin de les inciter à poser eux aussi des gestes concrets. En mai 2012, l'arrondissement débutera une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale auprès des instances municipales, provinciales et fédérales et des associations concernées par le transport et la sécurité routière.

Précisons, en terminant, que l'acquisition de véhicules se fait toujours selon le Plan local de développement durable 2011-2015 de Saint-Laurent, lequel vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en privilégiant les véhicules écoénergétiques (hybrides, électriques, dotés de moins de cylindre)

Contact :
François Buteau, Chef de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues
Ville de Montréal
Arrondissement de Saint-Laurent
13001, boulevard Cavendish
Saint-Laurent (Québec) H4R 2G5

Tél. : 514-855-6000, poste 4470
Cell. : 514-770-0667
Courriel: fbuteau@ville.montreal.qc.ca

Conseil de SAINT-LAURENT

***Alan DeSousa**, FCA*
Maire de Saint-Laurent et vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Francesco Miele
Conseiller de la Ville, district de Côte-de-Liesse

Aref Salem
Conseiller de la Ville et conseiller associé, district de Norman-McLaren

Maurice Cohen
Conseiller d'arrondissement, district de Côte-de-Liesse

Michèle D. Biron
Conseillère d'arrondissement, district de Norman-McLaren

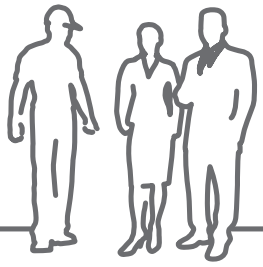

J'y crois J'Y VIS

Saint-Laurent Montréal